



passage à temps plein à durée déterminée sans avenant

Par **zanetruc**, le **20/09/2012** à **15:55**

Bonjour

Je travaille depuis 5 dans une structure, en CDI à 0,80 ETP. Depuis le 1 février dernier je suis passée à temps plein pour une durée de un an, or je n'ai signé aucun avenant. Je suis normalement en cdi à temps plein si j'ai bien compris. Seulement, se rendant compte de son oubli, mon parton veut me faire signer cet avenant anti-daté et en plus je m'apperçois qu'il ne s'agit pas d'un an mais de 11 mois. Mes questions sont : suis je légalement vraiment en CDI à temps plein ? Puis-je accpeter de repasser à 0,80 ETP sans signer cet avenant et quelles conséquences cela peut avoir pour mon patron et pour moi? Puis je lui faire modifier la durée et demander 12 mois au lieu de 11 comme cela a été dit oralement?

Si je refuse de signer l'avenant qu'est ce que je risque?

A la base, mon patron m'a proposé de passer à temps plein pendant un an à cause d'un surcroit de travail occasionné par l'ouverture d'une permanence dans le département. Ma question est : si je repasse à 0,80 ETP je ne serais logiquement plus contrainte de continuer à aller sur cette permanence ?

MERCI MERCI MERCI pour vos réponse... mon boss souhaite ma réponse pour lundi, aussi ce serait cool de me répondre rapidement..

MERCI

Par **P.M.**, le **20/09/2012** à **17:29**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous contrat de droit privé ou statut de droit public car dans ce second cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...